



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022-2026



Au cours de l'année scolaire 2021/2022, l'établissement est entré dans le processus d'évaluation. L'auto-évaluation de l'établissement a été complétée par une évaluation externe dont le bilan a été présenté au conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021.

De ce processus d'évaluation en ressortent les éléments figurant dans l'analyse suivante.

Analyse du contexte externe et interne de l'établissement

Le collège JEAN HAY est un collège de catégorie 3 depuis le 1/09/2021 suite à l'arrivée de classes de SEGPA à partir de la rentrée 2020.

A la rentrée 2021, il compte 475 élèves répartis sur 19 divisions dont 2 divisions de SEGPA (5^{ème} et 4^{ème}). Depuis septembre 2021, les élèves de 6^{ème} pré-orientés en EGPA sont inclus dans 2 classes de 6^{ème} et sont pris en charge en français, mathématiques et histoire-géographie par un professeur des écoles spécialisé et en anglais par un professeur d'anglais mais indépendamment des autres élèves de 6^{ème}.

Le collège compte également une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (TFC : Trouble des fonctions cognitives ou mentales) qui compte 13 élèves dont 6 sur le niveau 6^{ème}, 3 en 5^{ème}, 2 en 4^{ème} et 2 sur le niveau 3^{ème}.

Le collège se situe dans un quartier pavillonnaire à MARENNES HIERS BROUAGE, ville située à 24 km de ROCHEFORT (au Nord), 30 km de ROYAN (au Sud) et 45 km de Saintes (à l'est). MARENNES HIERS BROUAGE est une commune nouvelle créée le 1/01/2019, et qui résulte de la fusion des anciennes communes de Marennes et Hiers-Brouage. Elle compte un peu plus de 6200 habitants (recensement 2016) et son ancien maire Mickaël VALLET (depuis 2008) est conseiller départemental du canton de Marennes, et est sénateur de Charente-Maritime depuis fin septembre 2020. Désormais, c'est Mme BALLOTEAU, ancienne conseillère municipale en charge de la culture qui est maire de Marennes Hiers Brouage.

Le collège a 50 ans et est bien entretenu. Toutefois, il ne bénéficie pas toujours d'une bonne image et des parents préfèrent mettre leurs enfants au collège privé La Salle de Pont l'Abbé d'Arnoult, situé à une vingtaine de kilomètres de MARENNES-HIERS-BROUAGE.

Le collège compte 5 écoles de secteur : écoles HENRI AUBIN et SAMUEL CHAMPLAIN de MARENNES-HIERS-BROUAGE, école HERRIOT de BOURCEFRANC-LE CHAPUS, école Eric TABARLY de SAINT-JUST-LUZAC et école primaire de NIEULLE SUR SEUDRE. Le lycée de secteur, quant à lui, se situe à BOURCEFRANC-LE CHAPUS à environ 5 km. Ce lycée a la particularité de relever de la compétence de 3 ministères : l'Education Nationale, l'Agriculture et la Mer (lycée de la Mer et du Littoral).

La situation financière du collège est saine.

D'après les indicateurs la population accueillie (entrants 6^{ème}) par le collège à la rentrée 2019 était composée de 41,74% de PCS d'origine défavorisée, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (+ 10 points) et à la moyenne académique, à la rentrée 2021, ce taux est passé à 27,72% (contre 29,18% au niveau départemental).

Si en 2016 et 2018, le taux d'élèves en retard de 1 an et plus à l'entrée en 6^{ème} est inférieur à la moyenne du département, ce n'était pas du tout le cas pour 2017 (+ 5 points), 2019 (+2,5 points) et 2021 (+1,75 pt).

La part des élèves en maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante suite aux évaluations de 2019 est nettement inférieure à celle de la Charente-Maritime (66,97% pour l'établissement contre 84,29% en Français et 57,52% pour l'établissement contre 71,08% en Mathématiques). Ces pourcentages sont toutefois très variables d'une année sur l'autre, les taux en 2018 par exemple étant meilleurs pour les collégiens de Jean HAY en Français (+ 6 points par rapport à la moyenne départementale) alors que les moyennes départementales restent stables. En Mathématiques, toutefois, on constate que depuis 3 ans, les élèves se situent en dessous de la moyenne du département. Les résultats connus désormais pour la cohorte arrivée au collège à la rentrée de septembre 2021 montrent une fois de plus que nos élèves sont en deçà du niveau académique en français, 16% se trouvant en maîtrise insuffisante ou fragile en français contre 11% au niveau académique et en mathématiques, ce sont 30% des élèves qui se trouvent en maîtrise insuffisante ou fragile contre 28% au niveau académique.

Les enseignants du 1^{er} degré qualifient le niveau des élèves du secteur de « plutôt bas ».

Le taux de réussite au DNB s'il était devenu supérieur aux moyennes départementale et académique est redescendu à 84,52% en juin 2021 (contre 86,88% au niveau académique et 87,22% au niveau départemental). Il faut également souligné que même si le taux de réussite au DNB était supérieur pour 2020 et que le taux de passage en 2GT était inférieur à la moyenne départementale en 2020 (63,3% contre 64,99%), le taux de passage en 1^{ère} générale était très en-deçà pour les anciens élèves du collège (56,52% contre 68,64% au niveau Charente-Maritime), de même pour le taux de passage en 1^{ère} technologique (15,94% contre 19,73%).

Le collège compte une trentaine d'enseignants dont plus de 20% effectuent un service partagé sur 2 établissements. La proportion d'enseignants ayant plus de 8 ans d'ancienneté dans l'établissement n'est que de 33,33% en 2020 soit très inférieure (-8 points) à la moyenne du département, même si cet écart tend à se réduire.

Les parents présentent 2 listes pour les élections au Conseil d'Administration dont 1 FCPE et 1 liste « Optimômes », association constituée de parents et qui a obtenu 4 sièges sur 7 aux dernières élections. Le taux de participation aux élections dépasse les 30%.

Les relations avec les partenaires extérieurs sont nombreuses. Des élèves préparent le BIA avec l'aéroclub voisin, des élèves cadets de la sécurité civile sont formés avec le concours du SDIS, des élèves participent aux concours proposés par la société des membres de la Légion d'Honneur, des éducateurs du Local Jeunes viennent proposer des jeux de société lors de pauses méridiennes, les collégiens fréquentent la médiathèque qui se situe à proximité du collège (implication du professeur documentaliste et d'enseignants de lettres pour faire connaître la médiathèque aux élèves dès leur arrivée en 6^{ème}), la proximité de la salle de l'Estran permet aux élèves d'assister facilement (pas de bus à payer) à des pièces de théâtre ou à la projection de films.

La communauté de Communes du Bassin de Marennes a signé le 17/01/2020 avec l'Agence Régionale de Santé et plusieurs autres partenaires un Contrat Local de Santé (CLS) qui devrait permettre de coordonner les acteurs locaux concernés. L'originalité par rapport à d'autres territoires est qu'il s'articule avec la Convention Territoriale Globale signée en mars 2018 avec la CAF de Charente-Maritime. Ces 2 dispositifs forment ainsi le « Projet Santé-Sociale » du Bassin de Marennes et impliquent des acteurs importants (ARS, Département, CAF, CPAM, Hôpital local, MSA, Education Nationale, CARSAT, Préfecture, CCAM..). Le plan d'action de la convention territoriale vise notamment à repenser le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, développer un réseau d'acteurs parentalité, mettre en place des projets d'utilité sociale pour les jeunes et créer un réseau de professionnels en lien avec les jeunes (des ateliers parents enfants sont organisés au sein des locaux jeunes, un accompagnement scolaire est proposé aux jeunes afin de compléter leur apprentissage

scolaire, en lien avec le collège sur le dispositif CLAS en partenariat avec les locaux jeunes et la médiathèque, un projet de réalisation de court métrage est en cours, de même une web télé en lien avec MO TV et un groupe de collégiens est mise en œuvre afin de favoriser l'accompagnement scolaire ludique des jeunes du Bassin de Marennes).

De cette analyse, 4 axes ont été retenus afin d'améliorer les performances de l'établissement.

Le 1^{er} axe est à rattacher aux apprentissages et parcours des élèves, et plus généralement à l'enseignement.

L'orientation retenue est de proposer une offre diversifiée, adaptée aux différents profils des élèves, en vue d'une élévation du niveau de tous, et en tenant compte du potentiel de chacun.

Actions à mettre en place :

- Utiliser le dispositif devoirs faits et l'accompagnement personnalisé comme levier pour faire progresser tous les élèves,
- Renforcer les PPRE et leur suivi pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour répondre aux besoins de certains élèves,
- Poursuivre le dispositif alternants pour permettre aux élèves les plus en difficultés de garder la motivation afin de leur permettre de réaliser un parcours réussi,
- Étoffer l'offre de formation en cohérence avec le réseau ECLORE pour répondre à la demande et permettre aux élèves de s'élever le plus possible,
- Installer de façon durable et efficiente les classes de SEGPA et s'appuyer sur les compétences de prise en charge des élèves d'EGPA pour les étendre aux élèves d'autres niveaux
- Organiser les enseignements pour faire progresser les élèves en exploitant les résultats aux tests de positionnement d'entrée en 6^{ème}
- Intégrer les projets de manière explicite aux parcours des élèves pour une meilleure lisibilité des actions menées au sein de l'établissement

Le 2^{ème} axe est à rattacher au domaine relatif à la vie et au bien-être des élèves et plus largement au climat scolaire.

L'orientation retenue est d'améliorer l'engagement des élèves au sein de l'établissement et de permettre à tous de bénéficier d'un cadre agréable.

Actions à mettre en place :

- Poursuivre la démarche E3D
- Améliorer le cadre de vie des agents et des élèves, notamment pour les temps de pause
- Améliorer le comportement des élèves face aux résultats sociaux et dans les échanges interpersonnels
- Développer les actions de cohésion (journées d'intégration, journées sportives inter-degré, lutte contre les discriminations dans le cadre du CESC...)

- Utiliser l'UNSS comme levier
- Développer la coopération entre élèves
- Définir la place de chacun dans le processus de prise en charge des élèves perturbateurs.

Le 3^{ème} axe concerne les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement.

L'orientation retenue est de développer la communication interne et externe de l'établissement et la coopération pour une meilleure efficacité.

Actions à mettre en place :

- Réserver des temps d'échanges sur des problématiques identifiées, favoriser les temps de concertation,
- Impliquer les familles à travers des actions communes,
- Créer des moments d'échanges avec les parents,
- Utiliser tous les outils permettant de communiquer (site du collège, Pronote, presse, ...)
- Valoriser les actions mises en place dans l'établissement

Le 4^{ème} axe concerne plus particulièrement l'environnement institutionnel et partenarial de l'établissement.

L'orientation retenue est de développer les relations inter-degrés et de poursuivre la politique d'ouverture culturel, économique et à l'international.

Actions à mettre en place :

- Développer les liaisons avec le lycée de secteur pour mieux faire réussir les élèves, échanger sur les élèves lors du passage en 6^{ème} mais aussi lors du passage en 2^{nde},
- Assister à des séquences pédagogiques dans le 1^{er} degré et accueillir des professeurs des écoles dans les classes de 6^{ème},
- Faire participer les élèves à des sorties théâtres, cinémas, musées afin que tous les élèves puissent bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturel riche et cohérent,
- Organiser des séjours à l'étranger

➤ Poursuivre les actions en lien avec le monde économique et développer les partenariats dans le but de permettre aux élèves d'avoir un parcours avenir leur permettant de s'orienter en toute connaissance de cause.